

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER

L'an deux mil vingt, le 21 janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LA TOUR-SAINT-GELIN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de TESTON Martial, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/01/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/01/2020.

**Présents** : M. TESTON Martial, Maire, Mmes : BESNARD Dominique, BECEL Ghislaine, BERTON Guylaine, DYS Emilie, MM : DOLATA Bernard, BERNARD Xavier, DESERT Olivier, LE FUR Claude, ROY Emmanuel, VARRET Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAINEAU BOUCHER Valérie à M. LE FUR Claude

Excusé(s) : MM : BOUILLON Grégoire, PION Johan

## **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Modification des statuts du SATESE
- Reste à réaliser
- Dépenses d'Investissement
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

M. ROY Emmanuel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### **2020.01.21.01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17.12.2019**

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 17.12.2019 est **APPROUVE** à l'unanimité.

### **2020.01.21.02 – AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 21.01.2020**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Attribution des marchés pour l'extension de la salle des fêtes,
- Gratuité de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **ACCEPTÉ** d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

### **2020.01.21.03 – AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SATESE 37**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 3 décembre 2018, modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019,

Vu la délibération n°2019-42 du SATESE 37, en date du 2 décembre 2019, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 13 décembre 2019,

Entendu le rapport du délégué du SATESE 37,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

**EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 2 décembre 2019,

**DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

**2020.01.21.04 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2019 à savoir 218 392,30€.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits repris soit 54 598,08€ et ce avant le vote du budget primitif de 2020. Il propose la répartition suivante :

Chapitres – Libellé nature	Montant autorisés avant le vote du BP
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 598,08 €
2138 – Autres Constructions	10 000,00 €
21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00 €
21578 – Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00 €
2188- Autres immobiliers corporelles	14 598,08 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>	<b>54 598.08 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% du montant inscrit en investissement en 2019, avant le vote du budget 2020, prévu avant le 15 avril 2020.

**2020.01.21.05 – ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES**

Arrivée de Madame BERTON Guylaine

Monsieur le MAIRE rappelle que la collectivité a procédé à un marché selon la procédure adaptée pour la réalisation de l'extension de la salle des fêtes :

- Maçonnerie -fondation-dallage-enduits
- Charpente Bois -couverture ardoise
- Menuiseries extérieurs alu -intérieurs bois
- Plâtrerie -plafond-isolation
- Carrelage
- Electricité – Chauffage
- Peintures – Revêtements muraux

Après avoir pris connaissance des coûts et de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre désigné, Le Conseil Municipal :

- **ENTERINE** le choix des entreprises :
  1. Maçonnerie -fondation-dallage-enduits : RMC : 24.965,46 € HT
  2. Charpente Bois -couverture ardoise : MILLET : 10 152,32 € HT
  3. Menuiseries extérieurs alu -intérieurs bois : PAC FERMETURES : 6.172.02€ HT
  4. Plâtrerie -plafond-isolation : GAZEAU 4.741,40€ HT
  5. Carrelage : PROUST : 3.781,00€ HT
  6. Electricité – Chauffage : MEICHE : 3.456,24€ HT

**Département d'Indre-et-Loire**  
**COMMUNE DE LA TOUR-SAINT-GELIN**

7. Peintures – Revêtements muraux: GAZEAU : 1.947.44€ HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et tout document s'y rapportant.

**2020.01.21.06 – GRATUITE SALLE DES FETES**

Suite à la demande du Président de l'association Amitié et bonne entente, Monsieur le Maire propose la location de la salle des fêtes gratuite à l'occasion du repas interclub qui a lieu le jeudi 10 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES**

**TERRAIN RUE DES VARENNES**

Le Maire fait un état de l'avancement des travaux rue des Varennes. Il informe le Conseil municipal que les entreprises EURL Gratelle et SAUR ont fini leurs interventions pour ce projet. Il reste encore à Orange de poser la chambre de tirage et au Sieil d'installer les coffrets.

**VOIRIE**

Le Maire informe les conseillers que le secrétariat a réceptionné les estimatifs des travaux de voirie pour la rue de l'Eglise et des Varennes pour un montant global de 72 014€. Ces devis seront étudiés en détail et présentés lors d'un prochain conseil.

**PERSONNEL COMMUNAL**

Les conseillers sont informés du renouvellement de l'arrêt de travail d'un agent allant jusqu'au 28 Février 2020.

**DIVERS**

En vue de la construction du budget de nombreux devis vont être demandés :

- Matériel communal : entretien du matériel communal notamment du tracteur et de la tondeuse
- Bar / Restaurant : réparation de la chaudière
- Local entreprise : changement de la porte d'entrée du local de l'entreprise Services Espérance à domicile (problème d'étanchéité)
- Taille de 51 arbres communaux

**LOGEMENT/ MAIRIE**

Le Maire aborde la présence de nuisible au niveau de la mairie et du logement. Il précise qu'en tant que propriétaire du bâtiment, la commune est tenue de fournir un logement décent et salubre (loi 89-462 du 6 juillet 1989\_ article 6) aux locataires. Il est proposé par les conseillers d'employer les ultrasons comme répulsif sous réserve d'accord du locataire.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Prochain conseil municipal : Mardi 03 Mars 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 :40.

La Tour-Saint-Gelin, le 27/01/2020

Le secrétaire de séance,

Emmanuel ROY

Le Maire,

Martial TESTON